

CAMPAGNE ARIANE 2018

Dates de campagne

Début de la campagne de saisie : **Mardi 4 septembre 2018.**

Les dates de clôture sont différenciées en fonction du type de formulaires :

Fin pour les **formulaires de demandes** (RH et Finances) : **date dépendant de votre DR de rattachement.** Les demandes évaluées par les DR doivent être disponibles pour arbitrage par les service du siège à partir du **24 octobre 2018.**

Fin pour les **formulaires déclaratifs** (Coopérations, Financements extérieurs, Doctorants & Posts-Doctorants) : **14 novembre 2018 (inclus)**

Rappel : Concernant la **BIR**, la date de clôture est définie au **24 octobre 2018.**

Spécificités pour les unités de la vague D:

Les dates de campagne Ariane 2018 sont identiques avec les modalités suivantes :

- **Création d'unité au 1^{er} janvier 2019** : vos comptes d'accès à ARIANE vous seront transmis par mail.
- **Renouvellement sans changement de numéro d'unité au 1^{er} janvier 2019**: vos comptes existants dans Ariane vous permettent de réaliser les demandes et déclaratifs.
- **Renouvellement avec renumérotation d'unité au 1^{er} janvier 2019**: il vous faut utiliser les comptes et identifications de l'ancienne unité. Vous pourrez demander ensuite par email à ariane@inserm.fr le transfert de vos demandes :
 - Transfert total des formulaires de l'unité actuelle vers la nouvelle ;
 - Transfert d'une partie seulement des demandes ou déclaratifs : cas de renouvellement avec changement de périmètre (ex. : transfert d'une partie des équipes vers une autre unité). Dans ce cas il sera nécessaire de préciser dans votre demande les numéros des formulaires à transférer.

Informations pour l'accès à ARIANE en 2018

L'adresse web d'Ariane reste : <http://ariane.inserm.fr>

1 Usage du compte existant et mise à jour de votre adresse email

Les comptes utilisés lors des campagnes précédentes sont toujours actifs. Si vous les avez conservés, réutilisez le compte tel quel pour vous connecter à Ariane 2018.

Si vous avez changé d'adresse email entre-temps, vous pouvez la mettre à jour :

- Connectez-vous avec les informations utilisées en 2017 (adresse email de l'époque + mot de passe obtenus à l'époque)



- Accédez à votre profil : _____
- Mettez à jour le champ email puis valider par [OK]

Nota : ce nouvel email devient par la suite votre nouvel identifiant de connexion. Le mot de passe reste le même.

2 Envoi d'un nouveau mot de passe

Si vous n'êtes plus en possession de votre mot de passe utilisé précédemment, vous pouvez demander en ligne l'envoi d'un nouveau mot de passe.

- Accédez à l'écran de connexion Ariane (écran de saisie de l'email /mot de passe)
- Accédez à la page d'envoi de mot de passe : « *Vous avez oublié votre mot de passe ? [Cliquez ici.](#)* »
- Saisissez l'adresse email utilisée lors de la précédente campagne Ariane
- Cliquez sur [recevoir mon mot de passe par email].
- Le mot de passe sera envoyé à l'adresse email indiquée. Vous devriez le recevoir sous 30 minutes maximum.

Une fois ce mot de passe reçu, vous pourrez vous connecter à Ariane en utilisant comme login l'adresse email que vous avez indiquée. Si cet email a évolué, vous pouvez le mettre à jour tel qu'indiqué dans le paragraphe précédent.

2.1 Si votre email n'est pas reconnu lors de l'envoi du nouveau mot de passe

Lors de la tentative de renouvellement du mot de passe, vous obtenez le message suivant:



- Vérifiez que vous avez bien indiqué l'email connu par Ariane l'année dernière
 - Si c'est bien le cas, merci de bien vouloir signaler vos difficultés de connexion à l'adresse ariane@inserm.fr en indiquant :
 - Votre Nom et votre prénom
 - Le numéro et type de votre structure de rattachement (Ex. : U123)
 - Un numéro de téléphone pour vous joindre
 - L'email que vous avez indiqué à Ariane et qui n'est pas reconnu
- ➔ L'équipe du support Ariane prendra contact avec vous.

2.2 Votre nouveau mot de passe n'a pas été reçu après 30 minutes

- Vous avez réalisé la procédure d'obtention d'un nouveau mot de passe
 - Votre email a été reconnu et Ariane vous a indiqué : « *Votre mot de passe vous a été envoyé par email.* »
 - Pourtant au bout de 30 minutes, vous n'avez reçu aucun email indiquant votre nouveau mot de passe.
- ➔ Il est probable que votre ancienne boîte email ne soit pas ou plus redirigée vers votre nouvelle adresse email, ou qu'un outil d'anti-spam bloque le courriel d'Ariane.

Dans ce cas, merci de bien vouloir adresser un email à ariane@inserm.fr en indiquant :

- Votre Nom et votre prénom
- Le numéro et type de votre structure de rattachement (Ex. : U123)
- Un numéro de téléphone pour vous joindre
- L'email que vous avez indiqué à Ariane lors de la procédure d'obtention d'un nouveau mot de passe.

➔ L'équipe du support Ariane réalisera la mise à jour de votre email et vous transmettra votre nouveau mot de passe à votre nouvelle adresse email.

3 Aide en ligne et support

Vous retrouverez l'ensemble des manuels en ligne depuis le lien « Aide » disponible depuis l'accueil d'ARIANE.

Concernant des problèmes de connexion ou dans l'usage des fonctions d'Ariane, merci de prendre contact avec le support Ariane, ouvert du Lundi au Vendredi de 9 à 13h et de 14h à 18h :

- Email de la téléassistance Ariane : ariane@inserm.fr
- Téléphone : 01 55 74 31 95

Pour toutes questions relatives aux contenus des formulaires Ariane et aux informations demandées, merci de :

- Prendre connaissance des notices des formulaires accessibles depuis la page « AIDE » d'Ariane
- Contacter vos correspondants habituels en DR ou le service gestionnaire du formulaire dont les coordonnées sont indiquées dans la page « CONTACT », accessible depuis Ariane.